



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
10 février 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports
et la facilitation du commerce
Huitième session
Genève, 20-22 avril 2020
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les experts seront invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la huitième session de la réunion d'experts pluriannuelle figure à la section I ci-dessus.
3. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé le thème de la présente session à la deuxième partie de sa soixante-cinquième session, le 4 octobre 2018, en application des alinéas k) et l) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi. Les experts disposeront de trois jours, du 20 au 22 avril 2020, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances figure dans l'annexe du présent document. Un programme détaillé sera disponible une semaine au plus tard avant le début de la réunion.

Document(s)

TD/B/C.I/MEM.7/22

Ordre du jour provisoire annoté.



Point 3

Adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

4. Étant donné que plus de 80 % du volume du commerce mondial est transporté par mer, le transport maritime international et les ports sont des maillons essentiels des chaînes mondiales d'approvisionnement et jouent un rôle essentiel dans la capacité de tous les pays, y compris les pays sans littoral, d'accéder aux marchés mondiaux. Les ports peuvent être touchés directement et indirectement par des effets des changements climatiques tels que l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et la hausse des températures, ce qui a des conséquences plus générales pour les chaînes d'approvisionnement internationales et pour les perspectives de développement des pays les plus vulnérables, particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Étant donné le rôle stratégique des ports dans le système commercial mondial et le risque, lié aux changements climatiques, de dommages, de perturbations et de retards dans les chaînes d'approvisionnement mondiales s'accompagnant de coûts et de pertes économiques et liées au commerce non négligeables, renforcer la résilience climatique des ports constitue un véritable enjeu stratégique et économique et sera nécessaire pour progresser dans la réalisation de bon nombre des objectifs et des cibles du Programme 2030. Des obstacles considérables devront être surmontés, mais il existe aussi un élan important, dans la mesure où la communauté internationale s'accorde de plus en plus à reconnaître la nécessité d'accélérer l'ambition en matière d'adaptation et de renforcement de la résilience, et où toute une série d'acteurs du secteur public et du secteur privé ont formulé des engagements à agir.

5. La huitième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce offre une chance bienvenue de tirer parti de la dynamique actuelle en étudiant la meilleure façon de traduire en actes des objectifs ambitieux et d'élaborer des recommandations concrètes qui aident à promouvoir l'enjeu important de l'adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme 2030 et dont pourront s'inspirer en même temps les réunions et les processus intergouvernementaux qui auront lieu en 2020, à savoir la deuxième session de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le transport durable (mai) ; la Conférence des Nations Unies sur les océans (juin) ; la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (octobre) ; et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (novembre).

6. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note intitulée « Adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Document(s)

TD/B/C.I/MEM.7/23 Adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts pluriannuelle sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à élaborer de brèves communications (maximum 10 pages) pour contribuer aux travaux de la réunion pluriannuelle. Ces communications devront être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat dès que possible, en les adressant à la Section des politiques et de la législation, Service de la logistique commerciale, Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 ; télécopie : +41 22 917 0050 ; courriel : policy.legislation@unctad.org.

Annexe

Calendrier provisoire de la huitième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

	<i>Lundi</i> 20 avril 2020	<i>Mardi</i> 21 avril 2020	<i>Mercredi</i> 22 avril 2020
10 h 00-13 h 00	<p>Séance plénière d'ouverture</p> <p>Déclarations liminaires</p> <p>Point 1. Élection du Bureau</p> <p>Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Présentation du point 3</p> <p>Adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p> <p>Séances informelles</p> <p>Point 3. Adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>	<p>Séances informelles</p> <p>Point 3 (<i>suite</i>)</p>	<p>Séances informelles</p> <p>Point 3 (<i>suite</i>)</p>
15 h 00-18 h 00	<p>Séances informelles</p> <p>Point 3 (<i>suite</i>)</p>	<p>Séances informelles</p> <p>Point 3 (<i>suite</i>)</p>	<p>Séances informelles</p> <p>Examen des conclusions de la réunion</p> <p>Séance plénière de clôture</p> <p>Point 4. Adoption du rapport de la réunion</p>